

Comme vous le savez, de nouvelles mesures nationales fortes ont été annoncées hier par le Président de la république, à commencer par la fermeture des crèches, écoles...

Ces mesures de portée nationale visent à endiguer la propagation du Coronaravirus COVID-19.

En conséquence, l'ensemble des Etablissements d'accueil de Jeunes Enfants, sans distinction, sera fermé à compter du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.

Ces mesures de fermeture ne concernent donc pas à ce stade l'activité des assistants maternels qui, elle, demeure maintenue de par l'accueil individuel qu'elle suppose.

En réponse à diverses sollicitations, je souhaite apporter les précisions suivantes :

- Si l'accueil à domicile des Assistantes Maternelles est maintenu, il doit s'effectuer dans le respect des consignes nationales émises par les autorités sanitaires compétentes que le département relaye aussi régulièrement que possible sur son site internet <https://www.yvelines.fr/> et qu'il vous appartient vous-même d'actualiser en temps réel sur tous les sites officiels d'informations disponibles (<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/>; gouvernement.fr/info-coronavirus ; ou tout autre site) et des « gestes barrière » rappelés dans la fiche d'information qui a déjà fait l'objet d'un envoi départemental de masse à l'attention des professionnels départementaux concernés.
- Un numéro vert national : [0800 130 000](tel:0800130000) est à votre disposition pour toutes les questions qui pourraient se poser.
- Afin de maintenir une offre d'accueil minimale, même dans les circonstances présentes, les assistants maternels sont encouragés à accueillir dans la limite stricte de leur agrément de telle manière à ce qu'un maximum de places soit disponible pour les familles dans le besoin et notamment pour les professionnels de santé.
- L'accueil au domicile des assistants maternels en crèche familiale n'est pas remis en cause.
- S'agissant de la situation des MAM, une information précise vous sera transmise prochainement (saisine en cours du Ministère).

Afin de disposer d'informations fiables et exhaustives, je vous demande de bien vouloir opérer une remontée d'informations régulière et rapide auprès des services départementaux compétents s'agissant des situations suspectes ou avérées de contamination par le virus COVID-19 :

- pour les Assistantes Maternelles : veuillez informer le secrétariat assistants maternels dont vous dépendez au regard de votre domiciliation.

Cordialement

<https://intranet.yvelines.fr/wp-content/uploads/2016/08/Yvelines.png>

Département des Yvelines
2 place André Mignot – 78000 Versailles

Sophie REFOL
Puéricultrice Coordinatrice Service Assistants Maternels
Territoire Action Départementale Grand Versailles
Hôtel du Département
2, place André Mignot
78000 VERSAILLES
Mob: [07 60 66 52 29](tel:0760665229)